

Coronavirus Covid19  
Recommandations de reprise d'activité

## ENTRETIEN DES LOCAUX

*Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.*

**COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage


Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades



## PREPARATION DE LA REPRISE D'ACTIVITE

- **Préparer les locaux :**
  - ✓ Aérer et nettoyer les locaux
  - ✓ Faire couler l'eau à tous les points d'eau en prévention de la légionellose
  - ✓ Vérifier le bon fonctionnement des VMC, supprimer le recyclage dans les centrales de traitement de l'air si possible.
  - ✓ Condamner les fontaines à eau à commande manuelle.
  - ✓ Condamner les sèche-mains soufflants.
- **Equiper les locaux :**
  - ✓ Garnir tous les lavabos de savon, d'essuie-mains à usage unique et de poubelles équipées d'un sac et d'un couvercle commandé au pied.
  - ✓ Doter chaque poste d'accueil en gel hydroalcoolique.
  - ✓ Afficher les consignes sur le lavage des mains sur chaque point d'eau et distributeur de gel hydroalcoolique.



- ✓ Prévoir en quantité suffisante le matériel par agent, les produits d'entretien des locaux, des surfaces, un chariot, un rasant et les équipements de protection individuelle correspondants (ex : gants, masques).
- **Informers les agents, les usagers**  
Informers les agents dès que possible des conditions de la reprise et des mesures de prévention mises en place (ré-accueil des agents).

## RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES

- Interventions réalisées seul en l'absence de public. La situation du travailleur isolé doit être évaluée.
- Pour les locaux occupés en permanence car identifiés comme activités essentielles (accueil du public, scolaire, périscolaire...), nettoyer les surfaces avec des lingettes désinfectantes régulièrement. Cette tâche est effectuée par les agents en poste.
- Pour les établissements scolaires se référer au protocole national.

### - Les produits chimiques

- ✓ Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...).
- ✓ Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir puisque le SARS-CoV-2 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradée par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants (source INRS).
- ✓ Un produit virucide norme EN 14776 peut également être utilisé. Toutefois, il convient de s'assurer que le changement de produit n'entraîne pas de risques chimiques supplémentaires ou de prendre en compte ce nouveau risque à l'aide des Fiches de Données de Sécurité (FDS).

### - Les techniques d'entretiens

- ✓ L'ordre de nettoyage :
  - Commencer par les locaux les moins contaminés ;
  - Aller du propre vers le sale et du haut vers le bas ;
  - Toujours nettoyer avant de désinfecter sauf si le produit est un détergent-désinfectant combiné permettant de faire les deux actions simultanément.

- ✓ Le nettoyage des surfaces de contact

Il est indispensable d'identifier les surfaces de contacts des bâtiments :

- Les portes : poignées mais aussi l'ensemble de la porte ;
- Les fenêtres ;
- Les interrupteurs, commandes de stores, volets ;
- Les portails ;

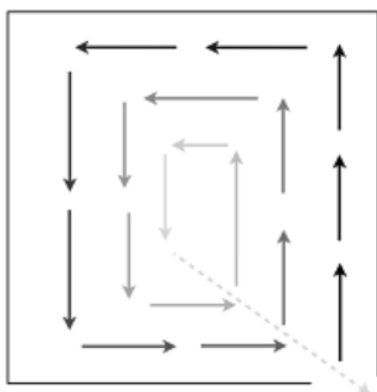
Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



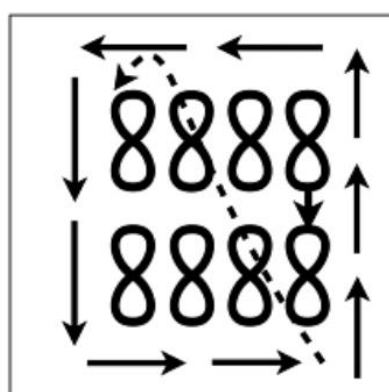
- Les boutons d'ascenseur ;
- Les digicodes ;
- Tables, téléphone...
- ...

Une application d'un détergent désinfectant à l'aide de lingettes ou de chiffonnettes pré-imprégnées doit être mise en œuvre sur ces surfaces. Les chiffonnettes doivent être changées entre chaque zone et mises dans un sac spécifique avant lavage.

- ✓ Le balayage des sols
- Proscrire l'utilisation des techniques sèches lors de cette opération pour éviter la dissémination du virus : balai coco, aspirateur...
- Mettre en œuvre le balayage à l'humide : il élimine jusqu'à 90 % des poussières en évitant la propagation dans l'air. Cette méthode est réalisée à l'aide gaze unique ou de bandeaux microfibrés réutilisables. Ces derniers, une fois utilisés, sont jetés ou placés dans un sac en vue d'un lavage.
- Les moquettes pourront être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA (High efficiency particulate air), filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur.



**Méthode au poussé**



**Méthode de la godille**

- ✓ Nettoyage des sols
- Privilégier la technique par pré-imprégnation. Le bandeau a une surface maximale de lavage prévue par le fabricant. Il faut donc déterminer le nombre de bandeaux nécessaire pour le bâtiment. Ces derniers sont posés dans un bac rempli du détergent désinfectant. Une fois la surface nettoyée selon la même méthodologie que le balayage à l'humide, elle est placée dans un sac en vue du lavage.
- Le lavage mécanique à l'autolaveuse est une autre méthode à considérer, adapté aux surfaces importantes.

## RECOMMANDATIONS COLLECTIVES

- Fournir des bouteilles d'eau individuelles ou demander aux agents de venir avec leur gourde.
- Supprimer les ventilateurs/climatiseurs mobiles de bureau (dispersent les aérosols).
- Avant toute intervention dans les locaux, ces derniers doivent être aérés.



- Maintenir en permanence les portes utilisées ouvertes permet de limiter le risque de contamination par le virus. Les portes coupe-feu doivent rester fonctionnelles.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne

---



## RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

- Les équipements à utiliser sont ceux utilisés classiquement lors de l'entretien des locaux. Le masque n'est pas nécessaire si les interventions sont réalisées seul.



- La nécessité du port des gants permet la protection des mains face aux agressions des produits chimiques. Ces agressions provoquent des microlésions créant des vecteurs supplémentaires de transmission du virus.
- Les tenues de travail doivent être jetables ou lavées quotidiennement à une température minimale de 60°C pendant au moins 30 minutes.
- Les vestiaires doivent comporter une armoire double compartiment afin d'éviter les contaminations croisées.
- Se laver les mains en arrivant et avant de quitter le travail
- Ne pas porter les mains au visage
- Former le personnel au lavage des main, aux gestes barrières et au port des gants.

## Que faire si un agent présentant des symptômes du COVID-19 ?

En cas des symptômes signalés par un agent (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) :

- ✓ Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée. Lui fournir un masque chirurgical.
- ✓ Mobiliser le sauveteur secouriste du travail équipé d'un masque chirurgical.
- ✓ En l'absence de signes de gravité, prendre contact avec le médecin traitant et après avis organiser le retour à domicile.
- ✓ En cas de signes de gravité, contacter le 15 pour une prise en charge.
- ✓ Informer le médecin de prévention et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en cas de cas avérés (avec test positif)
- ✓ Si le cas covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront effectuées par des acteurs locaux dédiés pour le contact-tracing.
- ✓ Attendre plusieurs heures puis nettoyer le poste, les équipements de travail et les locaux.



